



LA MAYENNE

ENGAGÉE POUR LE CLIMAT



Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)
« Mayenne, engagée pour le climat »
**à destination des collectivités mayennaises et permettant de
financer des projets « bas carbone »**

DOSSIER DE PRESSE

MARDI 12 JUILLET 2022



Après de multiples alertes de la part du GIEC, le défi climatique s'impose à toutes et à tous avec force.

En Mayenne, des événements autrefois rares se feront plus fréquents et plus intenses. Nous ne serons pas épargnés par les dérèglements climatiques en cours.

Pour faire face à ce défi, le Conseil départemental de la Mayenne s'est engagé dans une démarche ambitieuse de mobilisation des acteurs locaux et des territoires sur le changement climatique.

Afin de respecter l'accord de Paris et les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone, il est nécessaire d'aller, en quelques décennies, vers la neutralité carbone.

Un cap de mobilisation :

« Faire de la Mayenne le premier département bas carbone »

Pour donner de l'élan à la mobilisation souhaitée, le Conseil départemental vise à « Faire de la Mayenne le premier département bas carbone de France », soit d'aller vers la neutralité carbone d'ici 2040.

Ce cap nécessite d'importantes évolutions, dans le déploiement de solutions techniques (énergies renouvelables) ou organisationnelles (filières de recyclage et de réemploi, transports en commun à faible émissions, ...), mais également en matière de changements

de pratiques (consommation locale et responsable, pratique du vélo, ...). Le Conseil départemental souhaite mobiliser l'ensemble des mayennais, les jeunes, les élus, les agents des collectivités du territoire et les filières socio-économiques, notamment l'agriculture. Ces actions renforceront également l'économie mayennaise de proximité.

L'AMI : une première étape pour la mobilisation « bas carbone »

Le Conseil départemental engage 800 000 € d'ici la fin de l'année 2022 pour soutenir des projets de collectivités territoriales mayennaises (communes, communautés de communes, syndicats intercommunaux et mixtes) afin de les accompagner financièrement dans la réalisation de projets « bas carbone ». Ces projets devront prouver leur

plus-value vis-à-vis de l'atténuation ou de l'adaptation au changement climatique, et devront apporter des solutions au acteurs locaux et aux territoires souhaitant s'engager dans cette démarche.

un engagement

de 800 000€

L'AMI : une première étape pour la mobilisation « bas carbone »

Les principales thématiques peuvent concerner :

- Le bâtiment et urbanisme bas carbone
- La mobilité bas carbone
- L'économie circulaire
- Les puits de carbone (développement des haies et des forêts...)
- L'adaptation au changement climatique
- Les transitions énergétiques et alimentaires

Les projets éligibles devront être supérieurs à 50 000 euros d'investissement et avoir une dimension d'exemplarité ou d'expérimentation, d'innovation. Les projets retenus pourront bénéficier d'un financement allant jusqu'à 80% de financement. Le plafond s'élèvera à 250 000 €.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 23 septembre 2022. Ce calendrier a été choisi pour permettre une instruction avant la fin de l'année 2022.

Pour la sélection des projets, un groupe de jeunes mayennais de 12 à 25 ans se réunira en octobre pour fournir un avis consultatif. Les résultats de cet Appel à Manifestation d'Intérêt seront définitivement connus début décembre 2022.

Jusqu'au

23 septembre 2022

Consulter un groupe de jeunes pour imaginer l'avenir de la mobilisation avec eux

Constituer un groupe de jeunes mayennais était primordial pour le Conseil départemental de la Mayenne, compte tenu de l'importance de l'enjeu climatique pour cette génération. **Un appel à candidatures a donc été lancé sur les réseaux sociaux.**

Le Département permettra aux jeunes, dans un premier temps, de se former aux enjeux climatiques, dès la rentrée. En octobre, ils seront donc accompagnés dans la formulation d'un avis sur la sélection des projets à venir. Ensuite, tout au long de l'année scolaire et universitaire 2022-2023, à raison de quelques heures par mois, ils seront invités à définir le fonctionnement d'un futur « conseil des

jeunes mayennais pour le climat », avec l'aide et l'appui de formateurs et du Conseil départemental pour, pour une possible mise en place l'année suivante.

L'enjeu pour le Département est aussi de **développer l'engagement et la citoyenneté des jeunes**, de développer leur connaissance des actions des collectivités territoriales, des éléments clés pour répondre au changement climatique. L'objectif de cette expérience est également de leur permettre d'acquérir des compétences en matière de prise de parole, de travail en groupe.

**Pour candidater à l'AMI ou pour plus de
renseignements, vous pouvez contacter :**

ami-climat@lamayenne.fr



www.lamayenne.fr

Contact presse : **Claire JOUSSE** | claire.jousse@lamayenne.fr | Tel fixe : **+33243665484** | Tel portable : **+33649481873**